



COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

Convocation : 29/11/2024

Affichage liste délibérations : 06/12/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE** : Madame FERNANDES

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Jean-Pierre GUENON a donné procuration à Madame Dalila ALLALI

Madame Nathalie BODARD a donné procuration à Monsieur Fabrice RIVA

Madame Dounia MEFTAH a donné procuration à Madame Zafer DEMIRAL

ABSENT

Madame Edwige MOIOLI

DEL20241205_5

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRE POUR L'HABITAT (SOLIHA) ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES

RAPPORTEUR : Nabih LAOUADI

La Commune souhaite accompagner les ménages et les propriétaires dans la rénovation leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan plus de confort et de charges maîtrisées, pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou leur qualité d'un point de vue urbain et patrimonial (façades des rues principales notamment).

De 2021 à 2024, la Commune a donc formé un partenariat avec l'association SOLIdaire pour l'Habitat (SOLIHA), œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis plus de 70 ans, et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon.

Dans le cadre de ce partenariat, des actions ont été expérimentées auprès des propriétaires privés, les encourageant à conduire des projets d'amélioration énergétique de leur habitat. Cet accompagnement s'est notamment traduit par des rencontres auprès des particuliers et des acteurs du territoire (conférence sur les aides financières à Castorama Givors, rencontre auprès des agents du CCAS de Givors, tenues de stands d'information à la foire et au forum Bien Vieillir de Givors, parution d'articles dans le Givordin, ...).

Pour SOLIHA, 84 contacts ont été enregistrés, dont 66 pour les travaux de rénovation énergétique et 18 pour les travaux d'adaptation du logement. 10 permanences ont été réalisées entre janvier et novembre 2024 : 27 personnes ont été reçues, dont 16 pour un premier contact et 11 pour le suivi de leur dossier déjà en cours. Au total, 21 visites réalisées par SOLIHA en maisons individuelles et 111 pour l'ALEC. Grâce à cet accompagnement de SOLIHA, 180 000 € d'aides ont été accordées, majoritairement par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), pour 6 projets en 2024, principalement pour des projets de rénovation énergétique.

De son côté, l'ALEC a enregistré 111 contacts et reçu, en 2024, 4 demandes de nouvelles copropriétés et 5 demandes de nouvelles mono propriétés. Cet accompagnement permettra notamment de financer les travaux des propriétés.

Dans ces conditions, afin de poursuivre un travail de sensibilisation pour orienter les administrés dans leur projet de rénovation énergétique et d'adaptation du logement, il est proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2025. Ces actions seront subventionnées par la Commune à hauteur de 11 300 €, dont 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

DÉCIDE

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite avec SOLIHA et l'ALEC Lyon visant à faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages ;
- D'ACCORDER une subvention d'un montant total de 11 300 € pour l'année 2025, répartie comme suit : 7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2025.

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20241205-DEL20241205_5-DE



Le maire,

La secrétaire de séance,

Mohamed BOUDJELLABA

Isabelle FERNANDES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE DE GIVORS

A SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

ET A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON

ANNEE 2025

SOLIHA Rhône et Grand Lyon

51, avenue Jean-Jaurès
BP 7114 - 69301 Lyon CEDEX 07
T. 04 37 28 70 20
www.rhonegrandlyon.soliha.fr
contact.69@soliha.fr

Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon

12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz
69100 Villeurbanne
T. 04 37 48 22 42
www.alec-lyon.org
info@alec-lyon.org

CONVENTION D'OBJECTIFS

POUR FACILITER LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT POUR LES MENAGES, DONT LES MODESTES ET LES COPROPRIETES

ENTRE,

LA VILLE DE GIVORS

dont le siège est à Givors (69700), 1 place Camille-Vallin
représentée par son Maire, Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Et

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON,

association sans but lucratif, régie par la loi de 1901,
membre du mouvement associatif national SOLIHA Solidaires pour l'Habitat,
reconnue Service Social d'Intérêt Général (SSIG),
titulaire de l'agrément préfectoral n°DRDJSCS-DDD-HELOAS-VSHHT-2020-12-02-247 du 2 décembre 2020 pour
son activité d'Ingénierie sociale, financière et technique,
dont le siège est situé à Lyon 7^{ème}, 51 avenue Jean Jaurès,
représentée par son Président, Monsieur Pierre-Yves GAGNERET, habilité à cet effet,
et ci-après désignée « SOLIHA ».

Et

L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE LA METROPOLE DE LYON,

association loi 1901,
sise 12 et 14 avenue Antoine Dutrievoz 69100 Villeurbanne
représentée par son Président en exercice, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO,
ci-après désignée « ALEC Lyon »,

Il a été convenu ce qui suit.

CONTEXTE

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône depuis 80 ans. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Métropole de Lyon, les caisses de retraites, la Région Rhône-Alpes, etc.

SOLIHA est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion locative sociale d'autre part.

Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour projet associatif d'être accompagnateur territorial de transition énergétique, pour le territoire de la Métropole de Lyon.

Elle intervient dans un cadre d'appui aux politiques publiques climat énergie, et notamment celles définies par la Métropole de Lyon et la délégation régionale de l'ADEME¹.

Les trois cibles principales d'intervention de l'association sont :

- Le grand public,
- Les prescripteurs et les utilisateurs,
- Les maîtres d'ouvrage (dans les domaines de l'habitat, du tertiaire...).

Ses actions entrent dans le socle commun des missions d'intérêt général de FLAME décrites ci-après :

Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés aux problématiques énergétiques et climatiques

- Actions de sensibilisation et d'information en général
- Animation d'espaces d'information conseil

Participer à la définition des stratégies énergétiques territoriales et à la transition énergétique des territoires

- Participer à l'élaboration des documents stratégiques et des projets de planification territoriale
- Actions générales menées auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements en vue d'accompagner la transition énergétique des territoires
- Structuration des filières locales d'énergie renouvelable
- Activité de veille et d'observation énergie-climat

Contribuer, directement ou indirectement, au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités

- Activité de « porter à connaissance sur la thématique énergie-climat »
- Activité de conseil indépendant en stratégie énergétique du patrimoine
- Partage d'un conseiller en énergie entre plusieurs collectivités

¹ Agence de la transition écologique

Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des actions de proximité et locales ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

De plus, l'article Art. L. 211-5-1 du code de l'énergie, dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, mentionne :

« Des organismes d'animation territoriale appelés « agences locales de l'énergie et du climat » peuvent être créés par les collectivités territoriales et leurs groupements. Leur objet consiste à conduire en commun des activités d'intérêt général favorisant au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre des objectifs définis au plan national. Ces agences travaillent en complémentarité avec les autres organismes qui œuvrent pour la transition énergétique. »

C'est en application de ces dispositions législatives que l'ALEC Lyon met en œuvre le programme d'actions objet de la présente convention, étant précisé que les actions et études menées dans ce cadre sont décidées par l'agence sous sa seule responsabilité et les résultats de ces actions et études restent sa propriété.

Le conseil d'administration de l'ALEC Lyon valide le programme d'actions annuel de l'ALEC Lyon et garantit qu'il découle bien de son projet associatif.

Les deux associations SOLIHA et ALEC conduisent des actions complémentaires et de façon coordonnée. Elles travaillent ensemble depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, elles sont toutes deux très impliquées dans le dispositif ECORENO'V, la plateforme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé et social de la Métropole de Lyon mise en place en 2015. Elles reçoivent pour cela le soutien financier de la Métropole.

La présente convention vise à amplifier sur la commune de Givors, les actions de proximité des deux associations, SOLIHA et ALEC Lyon, afin d'apporter un service supplémentaire aux givordins.

LA VILLE DE GIVORS souhaite dans le cadre de son plan de mandat, inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Une première convention a été signée en 2021, puis en 2022, 2023 et 2024, pour déployer de premières actions sur la commune.

La présente convention vise à poursuivre la démarche en 2025.

SOLIHA et l'ALEC Lyon sont convenus avec la Ville de Givors de conduire un programme d'actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets d'amélioration énergétique de l'habitat.

La Ville de Givors soutient ces deux acteurs. La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives de la Ville et des deux associations.

ARTICLE 2 : DUREE

La présente convention est établie pour une durée courant de sa date de signature au 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 : PROGRAMME PROPOSE PAR LES ASSOCIATIONS

Le programme proposé par les deux associations pour la durée est résumé ci-dessous.

SOLIHA s'engage à développer les actions suivantes :

- Tenue de permanences d'information de proximité à la Maison des Services au Public, **à raison d'une demi-journée par mois**, pour recevoir les ménages modestes, les informer et les aider dans leurs démarches, les orienter vers les bons dispositifs et interlocuteurs (11 permanences de janvier à décembre 2025, excepté au mois d'août).
- Appui à la ville pour mettre en place un dispositif d'aides financières à la rénovation énergétique.

- Appui à la ville pour conduire des actions de communication et de sensibilisation sur la rénovation énergétique en copropriété et en maison individuelle et sur l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap avec la mise à jour du flyer, une communication dans le journal municipal et sur le site internet, l'organisation de rencontres, une présence au 2^e Forum Senior organisé par le CCAS, l'organisation en lien avec le CCAS d'une journée avec le TRUCK de l'autonomie SOLIHA.
- Liens réguliers avec l'ALEC Lyon et la Ville.
- Suivi des actions conduites et mise à jour d'un tableau de bord de suivi des contacts issus de la permanence.
- Bilan annuel de l'action avec évaluation et proposition d'ajustements.

Pour ce faire, SOLIHA mobilise :

- un chef de projet référent pour la Ville,
- l'équipe SOLIHA pour mettre en œuvre les actions.

L'ALEC Lyon s'engage à mettre en place les actions suivantes :

- Qualification de contacts pour information des copropriétés et syndicats, et pour repérer les acteurs intéressés ou déjà engagés dans une réflexion de rénovation énergétique
- Appui à la ville pour l'organisation et réalisation d'actions de sensibilisation (conférences, visite de copropriétés ou de maisons en cours de rénovation, ciné débat ...) ciblant l'ensemble des givordins et plus spécifiquement les habitants de la rue Victor Hugo
- Réunion systématique sur place dès qu'une copropriété ou une monopropriété contacte l'ALEC pour des conseils sur la rénovation thermique
- Animation des habitants du secteur Victor Hugo volontaire pour engager une rénovation thermique
- Participation à l'étude sur l'amélioration de l'ensemble des étoiles
- Appui à la ville pour la gestion du dispositif communal d'aides financières à la rénovation énergétique
- Instruction des demandes de subvention collectives pour les travaux de copropriété et suivi de l'enveloppe en lien avec les services de la Ville
- Lien régulier avec l'équipe du SOLIHA et la Ville,
- Suivi des actions et participation au bilan annuel.

Pour ce faire, l'ALEC Lyon mobilise :

- un chargé de projet référent pour la Ville,
- l'équipe ALEC pour mettre en œuvre les actions,

SOLIHA et l'ALEC Lyon entretiennent des liens réguliers avec l'interlocuteur de la Ville référent pour cette action.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE GIVORS

La Ville s'engage à :

- Faciliter le travail des équipes du SOLIHA et de l'ALEC Lyon, notamment en désignant un pilote du projet au sein des services de la Ville, en organisant des réunions techniques régulières (3 ou 4 fois par an) et une réunion avec les élus (1 fois par an) pour le bilan des actions et les orientations "stratégiques"
- Conduire des actions de mobilisation des acteurs locaux et d'information des habitants (mise à disposition de salles de réunion publique accessibles)
- Mettre en place les moyens pour communiquer régulièrement sur l'action à partir des supports et relais existants tels que le GIVORDIN, information/actualité sur le site internet de la Ville et les panneaux lumineux, etc.
- Permettre à SOLIHA de tenir ses permanences à la MSAP
- Participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des actions conduites par SOLIHA et l'ALEC Lyon, objets de la présente convention, par une subvention annuelle forfaitaire pour 2025 de **11 300 €** (7 000 € pour SOLIHA et 4 300 € pour l'ALEC Lyon).

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention est versée par la Ville de Givors par virement bancaire à chaque association selon la répartition évoquée ci-avant.

Le versement de la subvention annuelle aura lieu en une fois à la signature de la convention (sur demande de règlement des associations).

Coordonnées bancaires de SOLIHA :

Banque : Crédit Mutuel - Domiciliation : CCM LYON REPUBLIQUE

Code Banque : 10278 - Code Guichet : 07319 - Compte : 00053275440 Clé RIB : 82

IBAN : FR76 1027 8073 1900 0532 7544 082 – BIC : CMCIFR2A

Coordonnées bancaires de l'ALEC Lyon :

Banque : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

IBAN FR76 1382 5002 0008 0068 0710 388

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les associations s'engagent à envoyer à leur interlocuteur désigné par la Ville tous les supports de communication pour avis préalable.

Celle-ci sera réputée acquise en l'absence de réponse après relance mail sous un délai de 3 semaines. La ville pourra solliciter les associations pour l'appuyer dans la production de sa communication externe.

ARTICLE 7 : PROPRIETES DES OUTILS DEVELOPPES ET DES RESULTATS

Durant la durée de la convention, et à l'issue du programme, la propriété de la démarche, des outils développés et des résultats intermédiaires et finaux obtenus appartiendra aux trois parties signataires qui auront liberté de leur usage.

ARTICLE 8 : GESTION DES DONNEES CONFIDENTIELLES

Les parties s'engagent à traiter les données uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la présente convention et à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans ce cadre.

Fait à Givors, le

Etablie en trois exemplaires originaux.

**Pour l'association
SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON**
Le Président
Pierre Yves GAGNERET

**Pour l'association
ALEC Lyon**
Le Président
Philippe GUELPA-BONARO

Pour la VILLE DE GIVORS
Le Maire
Mohamed BOUDJELLABA

BILAN 2024

(non définitif au 15 novembre 2024)

DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE
A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE
DE GIVORS A SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON

Faciliter la rénovation énergétique de l'habitat
pour les ménages, dont les modestes et les
copropriétés

Novembre 2024

1. LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GIVORS, L'ALEC ET SOLIHA

En début de l'année 2021, la Ville de Givors a convenu avec SOLIHA et l'ALEC d'expérimenter les premières actions auprès des propriétaires privés afin de les encourager à conduire des projets de rénovation énergétique de l'habitat. Cette démarche a été poursuivie en 2022, 2023 et 2024.

La Ville de Givors, dans le cadre de son plan de mandat, **souhaite inciter les ménages et propriétaires de Givors à rénover leur habitat**, que ce soit pour le rendre plus performant sur le plan énergétique, pour plus de confort et de charges maîtrisées, plus accessible pour les personnes à mobilité réduite et également plus qualitatif d'un point de vue urbain et patrimonial.

SOLIHA RHÔNE ET GRAND LYON est une association sans but lucratif, régie par la loi 1901, œuvrant pour **l'amélioration des conditions d'habitat des personnes modestes dans le Rhône**. SOLIHA est un interlocuteur reconnu de l'Etat, l'Anah, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Métropole de Lyon, etc.

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON est agréé « Service Social d'Intérêt Général » par l'Etat (agrément renouvelé pour 5 ans en décembre 2020) au titre de l'ingénierie sociale, technique et financière d'une part et au titre de l'intermédiation locative et la gestion sociale d'autre part. Pour être agréée, l'association a prouvé qu'elle satisfait à trois critères principaux (loi du 25 mars 2009, circulaire du 6 septembre 2010) : un objet d'intérêt général, un fonctionnement associatif (bénévolat, démocratie, collégialité) et la transparence financière. Elle a en outre justifié des compétences requises pour réaliser les missions prévues dans l'agrément et de sa capacité à agir sur le territoire.

Ainsi, en plus du cadre légal de la subvention aux associations (rappelé dans la Loi ESS de 2014 et la circulaire Valls de septembre 2015), l'agrément préfectoral SSIG prouve le caractère social de l'action engagée, une qualité reconnue dans les compétences et la mise en œuvre, ainsi que l'ancrage territorial (agrément sur un périmètre donné), ce qui renforce le recours à la convention de subvention comme moyen de contractualisation.

L'association s'engage à se soumettre aux obligations de service public notamment en matière d'accessibilité du service, de continuité territoriale, d'exigence de qualité, d'accessibilité financière pour les utilisateurs en fonction de leurs ressources.

SOLIHA intervient auprès des ménages de Givors comme pour tous les ménages modestes de la Métropole de Lyon, avec le soutien financier de la Métropole, pour les accompagner dans l'amélioration de leur habitat : rénovation énergétique, adaptation du domicile pour les personnes à mobilité réduite, traitement de l'habitat indigne.

Suite à l'évolution des aides à la rénovation énergétique en 2024, SOLIHA a également obtenu l'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » en juillet 2023 afin de poursuivre et d'amplifier son action auprès des ménages modestes de la Métropole de Lyon et du Rhône.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon), accompagnateur de la transition énergétique pour le territoire de la Métropole de Lyon, est une association loi 1901 dont les objectifs principaux sont la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la promotion de la qualité environnementale des bâtiments dans la Métropole de Lyon. Elle intervient notamment par le biais de conseils auprès des propriétaires d'immeubles ou de maisons individuelles, notamment à travers son Espace Info Energie, en mobilisant ses conseillers énergie et via ses permanences d'accueil grand public.

2. BILAN 2024

2.1 Les contacts



De nombreux contacts enregistrés à l'ALEC et SOLIHA en 2024:

- **84 nouveaux contacts enregistrés en 2024 chez Soliha**
 - dont **66** pour les travaux de rénovation énergétique
 - 18** pour les travaux d'adaptation du logement
 - dont *53 sont des personnes de -60 ans*
 - 31 sont des personnes âgées de +60 ans*
 - dont **16** accueillis en permanence **soit 19 %**
 - 25** par téléphone
 - 12** par courrier/mail
 - 31** par autre moyen de contact (par ex : via Energitour, Histologe)
- **111 nouveaux contacts enregistrés en 2024 à l'ALEC**

A fin octobre 2024, l'espace conseil France Rénov' voit son activité générale augmenter de 14%. Cette augmentation est liée aux évolutions des aides financières nationales (MaPrimeRénov') et locales (Ecoréno'v), l'arrivée de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) et de la réglementation



visant les propriétaires bailleurs. Le nombre d'actes d'informations et de conseils donnés est également supérieur à 2022, qui était l'année record en nombre de sollicitations.

Ainsi, 111 givordins ont contacté l'Alec entre janvier 2024 et fin octobre 2024, soit autant que sur l'année 2023.

L'ALEC a assuré 4 rendez-vous pour des conseils longs sur la rénovation globale de maisons individuelles.

27 habitants de Givors ont été accueillis en 2024 au cours des 10 permanences mensuelles assurées par SOLIHA (résultat au mi-novembre)

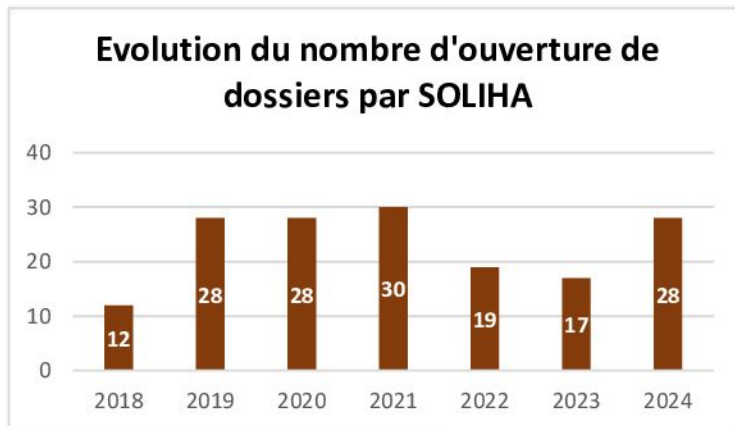
Ces permanences d'accueil et d'information se sont tenues dans les locaux de France Service (anciennement Maison de Services Au Public), 6 Rue Jacques Prévert, 1 fois par mois, les vendredis matin de 9h à 12h.

En moyenne, 3 personnes ont été accueillies / permanence de 3 heures.

Dont **16 pour un premier contact.** Ces contacts ont permis d'informer les personnes sur les possibilités d'aménagement, les aides financières possibles (subventions, primes, prêts, crédit d'impôt) et le délai pour les mobiliser.

11 pour le suivi de leur dossier déjà en cours

2.2 Les projets de travaux individuels des ménages modestes accompagnés par SOLIHA



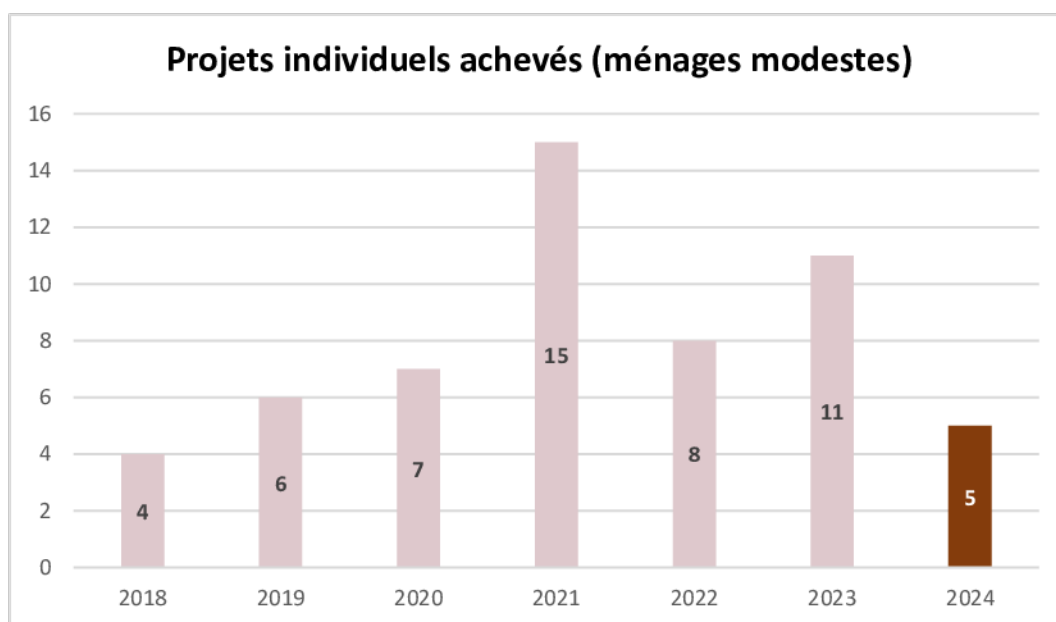
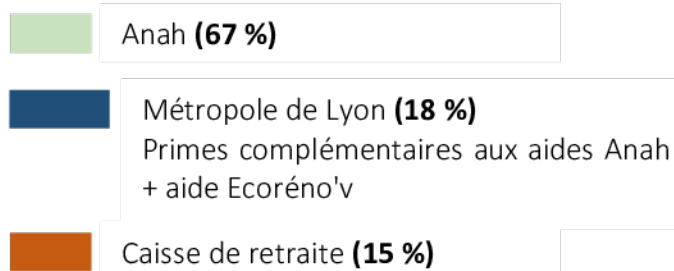
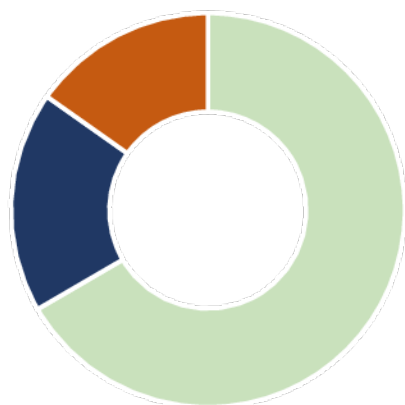
Le financement des projets individuels des ménages modestes assuré principalement par l'Anah

	Adaptation	Energie
Coût des travaux TTC	24 785 €	181 798 €
Financements accordés	17 354 € (70%)	162 926 € (90%)
Reste à charge	7 431 €	18 872 €

180 K€

d'aides accordées pour 6 projets en 2024, principalement pour des projets de rénovation énergétique

La part de chaque financeur :



Nombre de ménages accompagnés par SOLIHA en 2024 selon l'avancement de leurs projets (ménages de revenus modestes)

	Ouverture	Visite	Financements accordés	Fin travaux
Adaptation	12	9	2	1
Energie	16	12	4	4

46 demandes actives accompagnées par SOLIHA au 14 novembre 2024

2.3 Les Visit'Energie (dispositif SLIME+) mises en œuvre par SOLIHA pour lutter contre la précarité énergétique

Depuis 2023, avec le soutien de la Métropole de Lyon, SOLIHA s'engage dans le programme SLIME+ (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) qui consiste à **repérer les ménages en situation de précarité énergétique**, à **réaliser un diagnostic socio-technique lors d'une visite à domicile**, également appelée VisitEnergie, ainsi qu'à **proposer un accompagnement vers une solution durable et adaptée à chaque situation**.

La mise en place des « **Fonds petits travaux et équipements** » par la Métropole de Lyon en 2024 permet également de financer l'achat d'équipement domestiques économes en énergie et aux ménages de revenus très modestes à l'issue de la visite réalisée par SOLIHA. D'autre part, la création du **fonds eau** en 2024 dans le cadre du partenariat entre la Régie Eau Publique du Grand Lyon et SOLIHA sert à favoriser l'accès universel à l'eau potable par des actions d'accompagnement aux usagers, de fournitures d'équipements ou la réalisation de travaux pour des personnes en précarité. Ces actions font l'objet d'un soutien renforcé dans le cadre du programme SLIME +.

Dans le cadre du dispositif SLIME+, SOLIHA accompagne les propriétaires ou locataires qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures d'énergie ou que leur logement est très mal isolé. L'association SOLIHA prodigue des conseils pour diminuer leurs dépenses énergétiques et pour améliorer leur confort d'hiver comme d'été. SOLIHA réalise un accompagnement personnalisé et gratuit aux ménages aux ressources très modestes (conseils sur les usages et les comportements, fourniture de petits équipements, mobilisation des fonds de petits travaux et fons d'eaux, accompagnement dans le cadre du projet de rénovation énergétique, etc.). »

Sur la commune de Givors, 8 Visit'Energie ont été réalisées par l'équipe de SOLIHA en 2024 (décompte à mi-septembre). L'année dernière en 2023, 11 visites avaient été effectuées par notre service.

Les ménages accompagnés ont pris directement contact avec notre association SOLIHA et ne sont pas passés par une Assistante sociale de secteur ou par Histologe.

La plupart des ménages accompagnés sont des propriétaires occupants. Sur les 8 visites réalisées, 2 ont donné lieu à un projet de travaux avec dépôt du dossier de subvention auprès des organismes financeurs. Pour 4 ménages, des devis sont en cours afin de constituer le dossier de demande d'aide. Nous sommes également en attente du devis d'un ménage pour qui nous avons préconisé les fonds de petits travaux et équipements.

2.3 Les projets de travaux individuels des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs conseillés par l'ALEC

1 nouvelle maison s'engage dans un projet dans les réflexions vers une rénovation globale en 2024.

Depuis 2015, les différents conseils de l'ALEC ont conduit à

- 3 audits énergétiques sans suites
- 3 maisons avec rénovation globale en cours ou terminée

2.4 Les copropriétés accompagnées par l'ALEC

Nouvelles demandes habitat collectif en 2024 :

- 4 nouvelles copropriétés dont une sur le secteur Victor Hugo
- 5 nouvelles monopropriétés



Copro 45 Neuvesel (nouvelle copropriété)

Les copropriétés selon leur état d'avancement :

- ✓ 1^{er} rendez-vous : 3
- ✓ Sans suites 1er rdv : 5
- ✓ Avant vote audit : 7
- ✓ Audit en cours : 7
- ✓ Sans suites audit : 4
- ✓ Avant Vote Maitrise d'œuvre : 3
- ✓ Sans suite vote Maitrise d'œuvre : 3
- ✓ Avant projet en cours : 2
- ✓ Sans suites avant projet : 0
- ✓ Sans suites vote travaux : 0
- ✓ Travaux en cours : 1
- ✓ Travaux terminés : 0

Copropriétés du secteur Victor Hugo par l'ALEC

Accompagnement de l'ALEC pour les 4 copropriétés du 3, 5 et 7 rue Maréchal Leclerc dans le but de voter une mission d'étude de travaux.

- L'objectif était de voter une mission commune pour cet ensemble cohérent défini par le CAUE. Ainsi, les frais sont partagés.

•

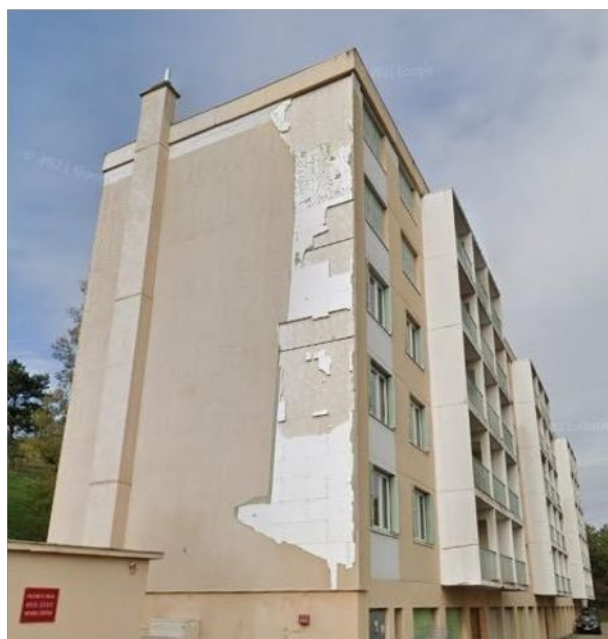
Résultat : les copropriétés du 5 et du 7 n'ont pas voté les études.

Copropriété cité Renée Peillon et Copropriété Fraternelle ont voté des travaux de rénovation énergétique

- Elles ont été accompagnées par un AMO financé par la Métropole de Lyon



Copro Renée Peillon avant travaux



Copro Fraternelle

Copropriété Les Etoiles

- ✓ L'ALEC a participé à plusieurs réunions sur l'ensemble des étoiles. La demande est partie d'un courrier des deux copropriétés sollicitant une aide de la mairie pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.
- ✓ Vu les enjeux patrimoniaux de l'ensemble des étoiles, il est prévu une étude sur l'ensemble des étoiles en impliquant les copropriétés et les bailleurs sociaux.
- ✓ L'ALEC a fait le lien avec les copropriétés.

3. ACTIONS REALISEES EN 2024

✓ Poursuite des permanences en 2024

Les permanences d'accueil et d'information ont été maintenues en 2024 à France Services (anciennement la MSAP) de Givors 27 personnes ont été accueillies et informées par SOLIHA sur les possibilités de travaux et de financements.

Ces permanences se sont déroulées sur RDV pris auprès de l'équipe de France Services. La communication sur la tenue des permanences a été réalisé via les brochures à disposition au sein de France Services et de la mairie, les panneaux publicitaires de la ville, le site internet de la commune, l'accueil et le site internet de SOLIHA, etc.

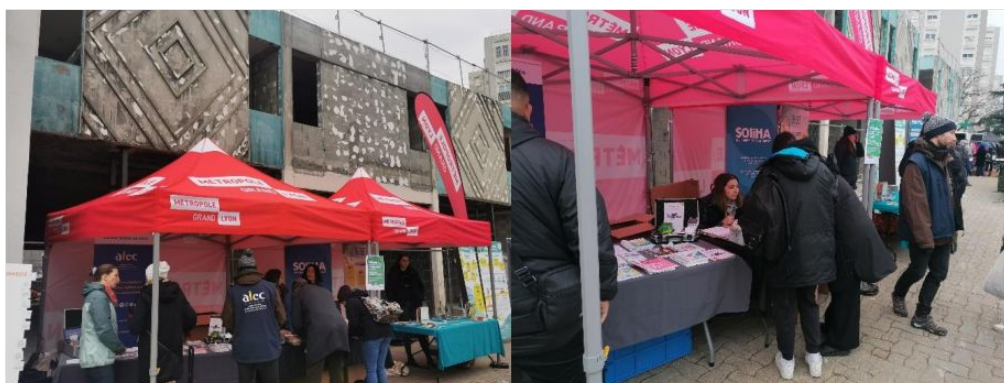


✓ 1^{er} février 2024, intervention de l'Energitour de la Métropole de Lyon, place du Général de Gaulle au marché des Vernes

Après une première édition réussie l'an dernier, dans le cadre de la campagne « Rassemblons nos énergies » de la Métropole de Lyon, ce dispositif physique « d'aller vers » a été renouvelé en 2024 pour les habitants de la Métropole de Lyon dans des communes variées dont la Ville de Givors. L'ALEC, The Greener Good et SOLIHA se sont mobilisés ensemble pour proposer une équipe complémentaire et pluridisciplinaire pour animer ce dispositif.

L'Energitour permet d'informer, de sensibiliser et de conseiller les publics sur les économies d'énergie, les aides et les dispositifs de la Métropole de Lyon en faveur de la rénovation énergétique et sur la consommation responsable pour engager des changements comportementaux et des modes de vie plus durables.

Des kits écoconfort fournis par la Métropole de Lyon ont été distribués gratuitement aux locataires du parc HLM et aux occupants de revenus modestes du parc privé (plafonds Anah de 21 805 € pour 1 personne vivant seule).



✓ **Conférence sur les nouvelles aides financières Castorama Givors**

- 17 mai 2024
- Action financée en dehors de la convention avec la ville
- Cette action visait à informer les salariés de Castorama des aides à la rénovation thermique

✓ **Stand d'information sur la Foire de Givors**

- 8 juin 2024 avec présence de l'ALEC et SOLIHA.
- Extrêmement peu de personnes renseignées (moins de 5) sur une journée complète de présence. Un évènement peu propice à l'information sur les économies d'énergie et la rénovation de l'habitat

✓ **Rencontre avec le CCAS lors d'une réunion d'équipe**

- 23 septembre
- Organisée avec la directrice du CCAS Mme Bérange Monnet

Pour présentation de :

- SOLIHA et du cadre partenarial avec la ville de Givors (la permanence notamment)
- des dispositifs d'aide aux travaux
- du SLIME

Objectifs principaux de la rencontre : inter-connaissance pour une meilleure information et orientation des givordins rencontrés par le CCAS + préparer la participation de SOLIHA au Forum Bien Vieillir + envisager des actions communes d'information et de sensibilisation notamment sur la thématique de l'adaptation des logts au vieillissement et handicap

✓ **7 octobre 2024, stand d'information SOLIHA au Forum Bien Vieillir à Givors, à la Maison du fleuve Rhône, salle Rosa Parks**

Dans le cadre de la semaine bleue et en partenariat avec le CCAS de Givors, un stand d'information a été tenu par SOLIHA RHONE ET GRAND LYON.

Lors de la journée, **une vingtaine de personnes ont été informées** sur l'adaptation des logements au vieillissement/handicap, l'accessibilité des immeubles et la précarité énergétique.



✓ Parution d'articles dans le journal Le Givordin en octobre 2024

8

Urbanisme

Bâtiments et façades : des projets pour une ville embellie



Le 5 septembre dernier, les travaux de la maison paroissiale située à Givors ont été inaugurés.

Le long de la M86, ex-RD386, axe structurant de notre commune, plusieurs opérations ont été réalisées ou s'opèrent actuellement avec de nouveaux projets, de nouveaux équipements ou encore l'aide à la rénovation pour l'embellissement de notre ville. Acteur social de la ville, menant des actions éducatives et de solidarité, la paroisse peut désormais accueillir ses fidèles et ses visiteurs dans de meilleures conditions avec des locaux entièrement rénovés. Une restauration du bâtiment intérieur et de la façade extérieure pour une réhabilitation également énergétique et plus fonctionnelle pour l'organisation des différentes actions menées.

A proximité de ce bâtiment et dans l'axe Victor Hugo, d'autres projets menés par la Ville se poursuivent pour une ville embellie. Après la **création du nouveau pôle Santé** en lieu et place de l'ancien bâtiment de la CPAM, les travaux de la **future crèche de 48 berceaux** suivent leurs cours. Si ces nouveaux équipements intègrent dans leur construction des innovations en matière de consommation d'énergie, la municipalité a en complémentarité engagée depuis 2021, plusieurs démarches pour l'aide à la rénovation énergétique et des façades, pour les particuliers. Avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole (CAUE RM),

accompagné de l'ALEC et SOLIHA, un encouragement à la requalification des façades du secteur emblématique de la rue Victor Hugo a été entrepris. La **rédaction d'une charte façade** a été élaborée sur la base d'un diagnostic urbain et architectural. Une **aide à la pierre pour la rénovation d'immeubles collectifs a été mise en place en 2023**. Elle permettra d'améliorer le confort de des habitants mais aussi d'embellir notre cadre de vie.

Toutes ces actions contribuent à donner **une nouvelle jeunesse à cet axe structurant de notre commune, et à renvoyer une image moderne** de notre ville !

4. PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS EN 2025

Pour 2025, SOLIHA et l'ALEC proposent les pistes d'actions suivantes. Il sera nécessaire de réaliser un arbitrage début 2025.

✓ **Poursuite du partenariat avec l'ALEC et SOLIHA et poursuite des permanences**

Poursuivre le partenariat avec l'ALEC et SOLIHA, et signer une convention pour l'année 2025 dans l'attente des conclusions de l'étude de l'OPAH-RU de Givors

Faire le lien avec la future OPAH-RU : quel calendrier et quel périmètre concerné ?

✓ **Communication dans le Givordin**

Faire un ou plusieurs articles sur les copropriétés rénovées et mettre les dates des permanences tenues par SOLIHA

✓ **Poursuite du travail avec le CAUE et relance des copropriétés du secteur Victor Hugo**

L'ALEC propose de relancer les contacts déjà connus et d'aller vers les propriétaires qui ne se sont pas manifesté pour une demande d'information.

✓ **Informier et Associer les Conseils des quartiers**

La piste des conseils de quartier pourrait être explorée en 2025 pour toucher de nouveaux propriétaires

✓ **Informier les propriétaires de maisons individuelles**

L'ALEC propose d'aller vers les propriétaires de maisons individuelles avec des modalités d'action à construire en 2025. Les pistes pour sensibiliser les propriétaires sont :

- Conférence en mairie
- Ballade thermographique

✓ Visite d'une des deux copropriétés rénovées à Givors (cité Renée Peillon et Fraternelle)

Les deux copropriétés ayant voté les travaux en 2024 seront en travaux en 2025. Les travaux seront l'occasion de faire une visite de site à laquelle seront invités les habitants de Givors. De l'expérience de l'ALEC, ces visites sont l'occasion de mobiliser des propriétaires en réflexion sur une rénovation globale.

✓ Participation à la semaine bleue en lien avec le CCAS

Tenir un stand d'information et assurer une animation avec le TRUCK à l'occasion du 2nd Forum Bien Vieillir dans la mesure du possible



SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

PREMIER ACTEUR ASSOCIATIF NATIONAL

DE L'HABITAT PRIVÉ À VOCATION SOCIALE

Les associations SOLIHA sont agréées «Service social d'intérêt général» par l'État.



145

ASSOCIATIONS



3 100

SALARIÉS



32 300

LOGEMENTS
AMÉLIORÉS ET ADAPTÉS
par an

172 140

MÉNAGES ACCOMPAGNÉS EN 2020,
PAR

145

ASSOCIATIONS



PRÉSENTES EN FRANCE
HEXAGONALE ET OUTRE MER



DÉMARCHE QUALITÉ

SOLIHA Rhône et Grand Lyon est certifié en
démarche qualité de service (Qualicert-SGS
depuis 2019)

SOLIHA Rhône et Grand Lyon
51 avenue Jean Jaurès
BP 7114 69301 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 37 28 70 20
contact.69@solihha.fr

rhonegrandlyon.solihha.fr

SOLIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

RHÔNE ET GRAND LYON

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture du Rhône

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le



ID : 069-216900910-20241205-DEL20241205_5-DE